

CHARTE ÉTHIQUE

NOTRE MISSION

Nous voulons rassembler et amplifier une communauté d'acteurs du changement, citoyens et organisations, désireux de comprendre, de collaborer et d'agir afin d'accélérer la transition vers un nouveau modèle de société, respectueux des hommes et de la nature.

NOS ENGAGEMENTS

- La Mèche s'engage en premier lieu à respecter la présente charte le plus rigoureusement possible. Nous croyons que la condition sine qua non pour attendre un engagement de votre part est avant tout de montrer l'exemple.
- Nous nous engageons à nous servir de notre organisation, de notre voix et de notre communauté pour agir et pour contribuer à l'édification d'une économie propre, circulaire, redistributive et régénérative.
- Nous nous engageons à promouvoir et à collaborer avec les organisations qui s'emploient à innover, concevoir, produire et commercialiser des biens et services de manière raisonnée ;
 - qui s'emploient à promouvoir la réduction, la réparation, la réutilisation, la redistribution, le recyclage, l'extension de la durée de vie des produits;
 - qui s'engagent à ne pas extraire les ressources naturelles au-delà de leur capacité à se régénérer;
 - qui respectent un équilibre entre les trois piliers du développement durable, les 3 P : People (l'humain), Planet (la planète), Profit (l'économie)¹.
- Nous nous engageons à faciliter le décodage entre les discours, les déclarations et les actes concrets.
- Nous nous engageons à collaborer uniquement avec des organisations dont la démarche est sincère et authentique et à lutter contre le greenwashing (écoblanchiment)².
- Nous nous engageons à informer, accompagner, éclairer, guider les particuliers dans leur quête vers un style de vie plus responsable et plus adapté aux enjeux environnementaux. Nous voulons leur donner les clés qui leur permettent d'utiliser leur pouvoir de consommateur pour faire des choix conscients et responsables, et faire accélérer le rythme des changements positifs.
- Nous nous engageons à ne pas vendre d'informations concernant les membres de la communauté dans le but de réaliser des profits.
- Nous nous engageons à respecter la sphère privée des membres de la communauté.
- Nous nous engageons à animer la communauté La Mèche dans le respect des valeurs humaines et de la sphère privée de ses membres.



- Nous nous engageons à consacrer 2% de notre chiffre d'affaires au soutien des communautés et entreprises locales qui œuvrent pour la préservation de la planète.
- Nous nous engageons à obtenir la certification B Corp 3.
- Tous les membres de l'équipe La Mèche s'engagent personnellement, au mieux de leurs capacités et possibilités, à limiter leur empreinte environnementale en adoptant des réflexes et des comportements responsables en termes de consommation, de recyclage, de mobilité, de voyages etc.

Notre travail ainsi que nos critères de sélection de nos partenaires s'appuient sur les objectifs de développement durable définis par l'ONU.

LA SÉLECTION DE NOS PARTENAIRES



Nous nous chargeons de vérifier la démarche et les engagements de chaque partenaire, leur cohérence et leur authenticité. Notre démarche consiste à comprendre les valeurs de l'organisation, sa réalité opérationnelle, sa mission et ses actions, afin de nous assurer qu'elle soit bien engagée, quel que soit le stade auquel elle se trouve, dans une démarche responsable et dans un processus d'amélioration continue. Les organisations partenaires doivent opérer pour le bien de tous et non plus uniquement pour le leur.

Parce que le plus important à nos yeux est avant tout la prise de conscience et la volonté de faire moins et mieux, nous prenons en compte l'authenticité de la démarche et l'existence d'une feuille de route, même si le chemin est encore long.

Les organisations qui sont déjà certifiées ou labellisées sont susceptibles d'être acceptées automatiquement au sein de la communauté, en fonction du niveau d'exigence du label ou de la certification (exemples : B Corporation, Global Compact, normes ISO sur la gestion de l'impact ainsi que les certifications, standards et directives relatifs à chaque industrie) ⁴.



Nous appuyons notre évaluation sur 4 piliers fondamentaux :

1. La gouvernance

Nous évaluons la mission globale de l'organisation, et quelle place occupent la durabilité, l'éthique et la transparence au-delà de la performance commerciale.

Quelques exemples d'engagements :

- Prise en compte de la performance sociale et environnementale dans le processus de décision à tous les niveaux de l'organisation.
- Évaluation de la performance sociale et environnementale de l'organisation.
- Définition d'indicateurs clés de performance sociale et environnementale.
- Engagement vis-à-vis des objectifs de développement durable définis par l'ONU.
- Lutte contre la corruption.
- Transparence de l'organisation vis-à-vis des collaborateurs et de l'extérieur.

2. L'humain

Nous évaluons la politique et les pratiques de l'organisation en matière d'emploi et de management. La prise en compte du bien-être, de la sécurité, de la satisfaction des collaboratrices et collaborateurs. La posture vis-à-vis des fournisseurs, des soustraitants et des partenaires extérieurs quant à leurs propres cadres sociaux.

Quelques exemples d'engagement :

- Application des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.
- Application de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Une politique d'emploi non discriminatoire, basée sur l'égalité, la diversité et l'inclusion.
- Pas de travail des enfants ni de travail forcé.
- Heures de travail raisonnables et politiques de rémunération équitable.
- Des conditions de travail respectueuses de l'humain et de l'environnement.
- Mesures de protection contre les impacts de crises sanitaires.
- Programmes de formation ou d'éducation.
- Mise en œuvre de nouveaux principes organisationnels (bienveillance, autonomisation, intelligence collective...).
- Pratique d'audits auprès des fournisseurs, sous-traitants.
- Prise en compte de l'impact de l'organisation sur les clients (les produits et services, confidentialité, satisfaction, etc.).

3. La planète

La politique et les actions de l'organisation en matière d'utilisation des ressources naturelles, de gestion des déchets, de réduction de la consommation d'énergie et d'émission de CO2, d'utilisation de produits toxiques, de protection de la biodiversité, des écosystèmes, de la faune et de la flore.

Quelques exemples d'engagements :

- Étude du cycle de vie des produits.
- Plan d'action pour réduire la consommation énergétique (eau, électricité) et les émissions de CO2.



- Une conception et une production raisonnées.
- Chaîne d'approvisionnement et logistique responsables.
- Choix des matières premières (recyclées, non polluantes, biodégradables...).
- Recyclabilité des produits, des emballages et des supports marketing.
- Innovation dans les processus de fabrication, de distribution, dans les services.
- Économie circulaire.
- Systèmes de gestion des déchets.
- Politiques visant à assurer le bien-être des animaux.

4. La communauté

Une marque de confiance démontre une attitude philanthropique qui redonne à la société. Cela peut impliquer de créer une alliance avec une fondation ou de construire la sienne.

Quelques exemples d'engagement :

- Pourcentage du chiffre d'affaires versé à des ONG, associations œuvrant pour la protection des gens et de la planète.
- Soutien aux initiatives de bénévolat des collaboratrices et collaborateurs.
- Investir dans les communautés locales.
- Préservation de l'artisanat.

Les comportements excluant l'adhésion à La Mèche

Certaines pratiques, qui sont en contradiction totale avec nos valeurs et notre approche responsable et durable, constituent une barrière à l'adhésion à notre communauté. Nous nous engageons auprès de notre communauté à refuser de collaborer avec les organisations qui en feraient usage.

En voici quelques exemples :

- La production intensive des cultures.
- L'utilisation avérée de produits toxiques.
- La surproduction.
- L'inégalité sociale.
- Le travail des enfants.
- La maltraitance des animaux.
- Le greenwashing.



Notes

- ¹Les 3 P: la finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre trois piliers interdépendants: l'environnement (Planet), l'humain (People) et l'économie (Profit). Le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.
- ² Le greenwashing consiste à communiquer auprès du public en tentant d'afficher des préoccupations environnementales, qui ne se révèlent pas ou que très partiellement dans leurs pratiques. D'une part cette pratique peut être assimilée à de la publicité mensongère, et d'autre part elle sème la confusion et complexifie pour les consommateurs le décryptage des actions concrètes et sincères réalisées par d'autres organisations ou par les pouvoirs publics.
- ³ La certification B Corporation est octroyée aux sociétés commerciales répondant à des exigences d'engagements sociaux et environnementaux, de gouvernance ainsi que de transparence. C'est une abréviation de "Benefit Corporation", qui désigne une société reconnue pour ses effets bénéfiques sur le monde, tout en étant rentable.
- ⁴ Les certifications, labels, standards etc sont très nombreux, pour une liste plus exhaustive rendez-vous sur la plateforme La Mèche dans la rubrique Médiathèque.
- B Corporation: cf note numéro ³ ci-dessus.
- Global Compact: initiative des Nations unies lancée en 2000 et visant à donner aux entreprises un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de dix principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La signature du Pacte mondial est une démarche volontaire de la part de l'entreprise, qui s'engage à progresser chaque année dans chacun des 4 thèmes du Pacte mondial et doit remettre un rapport annuel appelé Communication sur le Progrès (COP) expliquant les progrès qu'elle a réalisés.
- Normes ISO: l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une organisation internationale non gouvernementale, indépendante, dont les 165 membres sont les organismes nationaux de normalisation. Par ses membres, l'Organisation réunit des experts qui mettent en commun leurs connaissances pour élaborer des Normes internationales d'application volontaire, fondées sur le consensus, pertinentes pour le marché, soutenant l'innovation et apportant des solutions aux enjeux mondiaux.

ISO 2600: norme établissant les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations.

La série des normes ISO 14000 désigne l'ensemble des normes qui concernent le management environnemental.